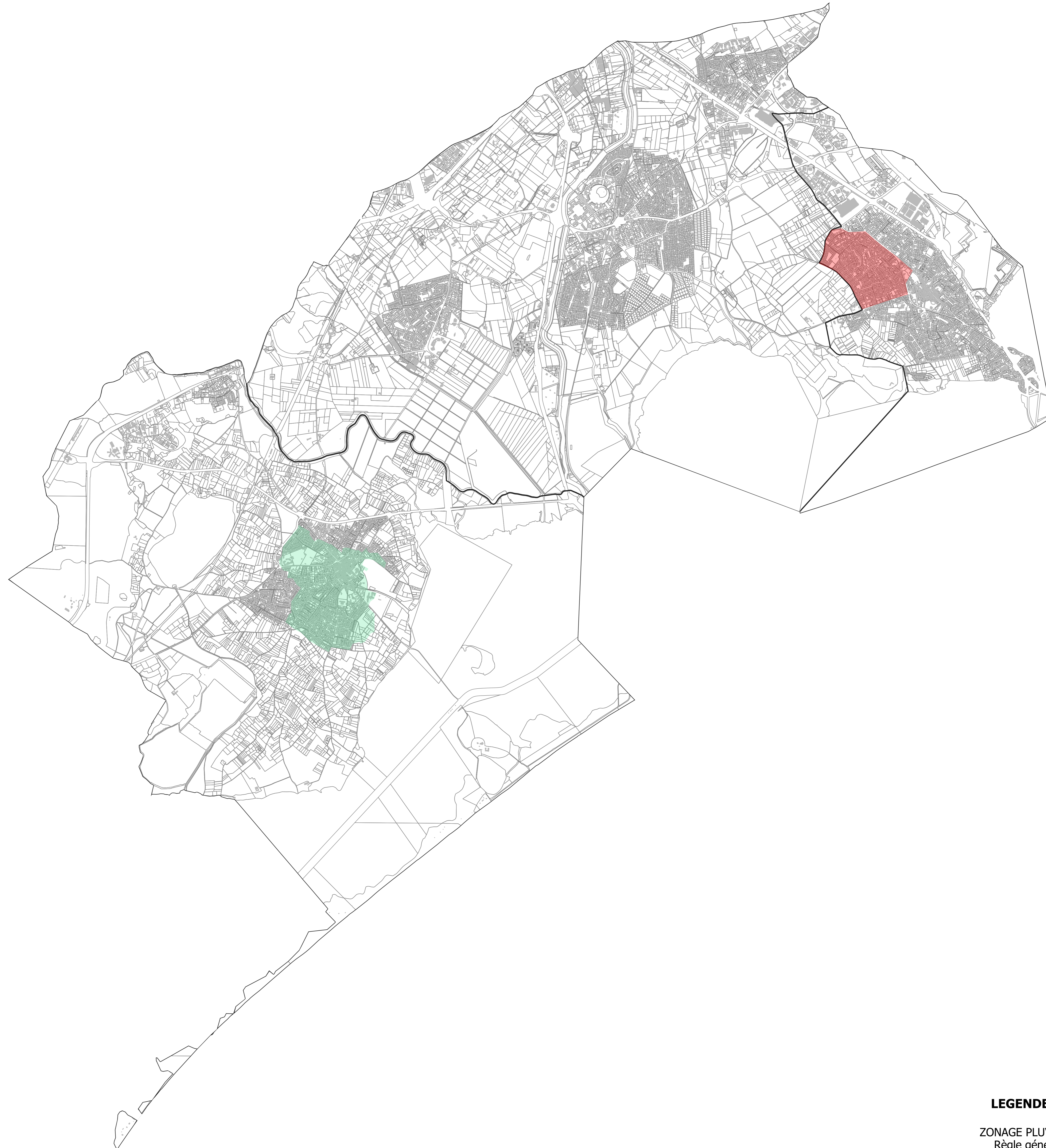


**Cartographie du zonage pluvial
dans le cadre de l'élaboration
du PLUI**

Règle de dimensionnement des
ouvrages de compensation de
l'imperméabilisation

Secteur Piemonts et Garrigues

Avril 2023



LEGENDE

ZONAGE PLUVIAL

Règle générale : stockage-restitution d un volume de 120 l/m²
imperméabilisé avec un débit de fuite Q5 actuel ou 110 l/s/ha

- Zone 1 : stockage-restitution d un volume de 150 l/m²
imperméabilisé avec un débit de fuite Q5 actuel ou 110 l/s/ha
- Zone 2 : stockage-restitution d un volume de 190 l/m²
imperméabilisé avec un débit de fuite Q2 actuel ou 70 l/s/ha
- Zone 3 : stockage-restitution d un volume de 240 l/m²
imperméabilisé avec un débit de fuite Q2 actuel ou 70 l/s/ha